



Société Anonyme au capital de 1 032 919,26 euros
Siège social : 38 Avenue des frères Montgolfier, 69680 Chassieu
R.C.S LYON 523 877 215

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2025

TABLE DES MATIERES

1. PERSONNES RESPONSABLES DU RAPPORT SEMESTRIEL.....	3
1.1 RESPONSABLE DU RAPPORT SEMESTRIEL	3
1.2 ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE.....	3
1.3 RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIERE	3
2. RAPPORT D'ACTIVITE AU 30 JUIN 2025	4
2.1 FAITS MARQUANTS DU PREMIER SEMESTRE 2025	4
2.2 PRESENTATION DES COMPTES SEMESTRIELS	5
2.2.1 Activité du semestre	5
2.2.2 Résultats	6
2.2.3 Trésorerie.....	7
2.3 EVOLUTION ET PERSPECTIVES	8
2.4 EVENEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DU SEMESTRE	9
2.5 FACTEURS DE RISQUES ET TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIEES.....	10
2.5.1 Facteurs de risques et principales incertitudes	10
2.5.2 Transactions entre parties liées.....	10
3. COMPTES SEMESTRIELS CONDENSES ETABLIS EN NORMES IFRS AU 30 JUIN 2025	11
4. RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES SEMESTRIELS CONDENSES	41

1. Personnes responsables du rapport semestriel

1.1 Responsable du rapport semestriel

Monsieur Jean-François Doucet, Directeur Général d'Amoéba.

1.2 Attestation de la personne responsable

Chassieu, le 24 octobre 2025,

« J'atteste, à ma connaissance, que les comptes condensés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées, ainsi qu'une description des principaux risques et les principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice ».

Monsieur Jean-François Doucet,
Directeur Général

1.3 Responsable de l'information financière

Monsieur Jean-François Doucet,
Directeur Général
Adresse : 38, avenue des frères Montgolfier, 69680 Chassieu
Téléphone : 04 26 69 16 00

2. Rapport d'activité au 30 juin 2025

2.1 Faits marquants du premier semestre 2025

Activité :

- **Communiqués de presse du 23 janvier 2025** : Amoéba annonce l'initiation de la couverture de son titre par Euroland Corporate avec un objectif de cours de 2,40 € ;
- **Communiqués de presse du 10 mars 2025** : Amoéba confirme l'extension des capacités de production de son site de Chassieu pour soutenir son lancement commercial ;
- **Communiqués de presse du 20 mars 2025** : Amoéba annonce sa participation pour la 2ème année consécutive au projet européen SAGROPIA, qui vise à faire progresser la protection des cultures grâce aux pesticides d'origine naturelle. C'est la seule société française à participer à ce projet européen ;
- **Communiqués de presse du 1^{er} avril 2025** : Amoéba est fière d'annoncer la signature d'un protocole d'accord (MoU) avec Metron Technology, filiale du groupe chinois Oriental Beauty Valley (groupe OBV), afin de parvenir à la signature d'un accord portant d'une part sur l'homologation de son propre ingrédient cosmétique naturel en Chine, et d'autre part sur sa distribution commerciale sur le marché local dans un second temps ;
- **Communiqué de presse du 14 avril 2025** : Amoéba annonce une deuxième initiation de couverture par KBC Securities et confirme sa nouvelle dimension internationale.
- **Communiqué de presse du 22 avril 2025** : Amoéba annonce l'obtention d'une autorisation de mise sur le marché d'urgence phytosanitaire pour son produit de biocontrôle « AXPERA » pour une durée de 120 jours, afin de lutter contre le mildiou de la vigne dès 2025 ;
- **Communiqué de presse du 6 mai 2025** : Amoéba annonce avoir reçu une autorisation d'expérimentation à grande échelle aux Pays-Bas pour son produit de biocontrôle AXPERA. Ce permis a été accordé par le College voor de Toelating van Gewasbeschermingsmiddelen en Biociden (CTGB), l'autorité néerlandaise compétente en matière de protection des cultures, et il permet que les fruits et légumes produits dans le cadre de ce permis soient consommés ;
- **Communiqué de presse du 12 mai 2025** : Amoéba annonce poursuivre avec Koppert, leader mondial du biocontrôle, la préparation du lancement commercial d'AXPERA, la solution de biocontrôle développée par Amoéba dans le cadre des discussions initiées en décembre 2024.
- **Communiqué de presse du 20 mai 2025** : Amoéba annonce l'arrivée au sein de son Conseil d'administration de Charlotte Franceries, actrice majeure du monde de la cosmétique et de la communication ;
- **Communiqué de presse du 21 mai 2025** : Amoéba annonce que les 27 États membres de l'Union européenne ont voté à l'unanimité en faveur de l'approbation en tant que substance à faible risque du lysat de *Willaertia magna* C2c Maky, substance active de biocontrôle, composant la solution AXPERA.
- **Communiqué de presse du 3 juin 2025** : Amoéba signe un accord de distribution majeur pour une solution biofongicide innovante avec Koppert. Cet accord de distribution multi-cultures et multi-pays porte sur la solution biofongicide innovante créée par Amoéba et intervient après le vote récent des États membres de l'Union européenne en faveur de l'approbation de la substance active d'Amoéba sur le continent européen. Le lancement de cet accord est prévu au début de l'année 2026.
- **Communiqué de presse du 17 juin 2025** : Amoéba annonce l'approbation finale de sa substance active de biocontrôle par la Commission européenne en tant que substance à faible risque.
- **Communiqué de presse du 25 juin 2025** : Amoéba annonce que l'autorité française compétente, l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation), lui a délivré un permis

d'expérimentation assorti d'une dérogation à l'obligation de destruction des récoltes pour l'utilisation de son produit de biocontrôle « AXP12 » (nom de développement du produit commercial AXPERA) contre différentes maladies qui affectent les cultures.

Financement

- **Au 27 mars 2025**, un avenant a été autorisé par le conseil d'administration et signé avec Nice & Green en vue d'augmenter l'enveloppe globale de l'engagement lié à l'emprunt obligataire pour un montant de 5.1 millions correspondant à 170 obligations simples (OS) complémentaires, ce qui ferait un total de 570 OS et un montant global d'emprunt obligataire de 17.1 millions d'euros. Au 30 juin 2025, la société a procédé au tirage de 13.17 millions d'euros, soit 439 OS sur l'ensemble de l'enveloppe accordée.

2.2 Présentation des comptes semestriels

2.2.1 Activité du semestre

Un 1er semestre 2025 marqué par des avancées déterminantes avant le lancement commercial d'AXPERA

- **De nouvelles étapes cruciales franchies dans le biocontrôle en vue de la commercialisation prochaine d'AXPERA, avec l'approbation définitive de la substance active par la Commission européenne et la signature d'un accord de distribution stratégique avec Koppert ;**
- **Une accélération du développement de l'activité cosmétique, avec la conclusion d'un accord avec Metron Technology visant à faciliter l'homologation et la distribution de son ingrédient sur le marché chinois ;**
- **Une structure financière renforcée et un horizon de trésorerie étendu, suite au succès de l'augmentation de capital de 14 M€ (dont 5M€ par compensation de créance) réalisée en juillet 2025.**

Après avoir opéré un pivot stratégique majeur en 2024 vers un modèle industriel et commercial, Amoéba a enregistré de nombreux succès au cours du premier semestre 2025, tant dans le domaine du biocontrôle que dans celui de la cosmétique.

La substance active de biocontrôle a en effet franchi deux jalons cruciaux ouvrant la voie à sa commercialisation dès 2026 :

- **D'un point de vue commercial**, Amoéba a signé en juin 2025¹ un accord majeur de distribution avec Koppert, leader mondial de la protection biologique des cultures et de la pollinisation. Pour mémoire, l'accord accorde à Koppert les droits de distribution exclusifs pendant cinq ans pour ce produit de biocontrôle, destiné aux vignes et aux cultures maraîchères en serre et en plein champ dans 18 pays européens ainsi qu'aux États-Unis ;

¹ [Voir le communiqué de presse du 3 juin 2025.](#)

- **D'un point de vue réglementaire**, la substance active de biocontrôle a reçu l'approbation finale de la Commission européenne en juin 2025², à la suite du rapport d'évaluation définitif de l'EFSA (Autorité européenne de sécurité des aliments) confirmant son efficacité fongicide ainsi que son profil à faible risque pour la santé humaine et l'environnement. Les résultats des demandes d'autorisations de mise sur le marché de la solution XPERA dans les 9 pays européens ciblés sont attendus au plus tard début 2026.

En parallèle, la solution XPERA a obtenu en avril 2025³ une autorisation d'urgence de mise sur le marché en France de 120 jours afin de lutter contre le mildiou de la vigne. Ces essais, réalisés entre mi-avril et mi-août, ont donné lieu à de très bons retours de la part des viticulteurs, qui ont confirmé l'efficacité sur le terrain d'AXPERA associé à une réduction de l'usage du cuivre dans la lutte contre le mildiou⁴.

Amoéba a également franchi une nouvelle étape clé dans le développement de son activité cosmétique, avec la signature en juillet 2025⁵ d'un accord avec Metron Technology, filiale du groupe chinois Oriental Beauty Valley (OBV). Cet accord prévoit l'accompagnement du groupe OBV jusqu'à l'homologation de l'ingrédient cosmétique d'Amoéba en Chine ainsi que la priorité de distribution accordée à Metron Technology pour assurer la commercialisation de l'ingrédient cosmétique d'Amoéba sur le territoire chinois, une fois l'homologation obtenue.

Pour mémoire, l'ingrédient cosmétique est inscrit sur la liste des produits INCI, qui permet une commercialisation sans autre forme d'homologation dans le monde entier à l'exception de la Chine. Cet ingrédient a par ailleurs obtenu le label COSMOS certifiant que les ingrédients utilisés sont d'origine naturelle et respectueux de l'environnement.

Enfin, Amoéba s'appuiera sur toute l'expertise de sa nouvelle administratrice Charlotte Franceries (ancienne membre du top management de L'Oréal) pour accompagner le développement de son ingrédient cosmétique dans les conditions les plus favorables.

2.2.2 Résultats

AMOÉBA	S1 2024	S1 2025	Variation
Compte de résultat consolidé	K€	K€	K€
Chiffre d'affaires	-	-	
Subventions	248	329	+81
Frais de déploiement industriel	(525)	(674)	-149
Frais de recherche et développement	(778)	(666)	+112

² Voir le communiqué de presse du 17 juin 2025.

³ Voir le communiqué de presse du 22 avril 2025.

⁴ Voir le communiqué de presse du 2 octobre 2025.

⁵ Voir le communiqué de presse du 22 juillet 2025.

AMOÉBA	S1 2024	S1 2025	Variation
Frais généraux et administratifs	(1 491)	(1 718)	-228
Marketing et Ventes	(136)	(352)	-217
Résultat opérationnel courant	(2 683)	(3 083)	-400
Autres produits et charges	-	-	-
Résultat opérationnel	(2 683)	(3 083)	-400
Résultat financier	(441)	(814)	-373
Résultat net	(3 125)	(3 897)	-772

Le **résultat opérationnel** ressort à -3 083 k€ sur le 1^{er} semestre 2025, en baisse de 400 k€ par rapport au 1^{er} semestre 2024. Cette variation s'explique par :

- Les frais de **déploiement industriel** en progression sur le semestre (+149 k€), en lien avec l'augmentation des capacités de production du site de Chassieu afin de soutenir le lancement commercial de sa solution de biocontrôle AXPÉRA ;
- Les dépenses de **recherche et développement** en diminution de -112 k€ (-14%) sur le semestre, en raison de la maturité croissante des gammes développées par Amoéba. Ce niveau permet néanmoins de poursuivre les recherches menées par la plateforme de développement pour de nouvelles applications ;
- Les frais **généraux et administratifs** en progression de +228 k€ (+15%), en raison d'une activité accrue au cours du semestre, portée par les démarches réglementaires, le développement de partenariats et la conduite d'opérations ponctuelles.
- Les frais de **marketing et ventes** en hausse de +217 k€ en raison de la préparation du lancement commercial de la solution de biocontrôle en 2026.

Après la prise en compte du résultat financier (qui s'établit à -814 k€, en hausse à la suite de l'augmentation des tirages réalisés sur l'emprunt obligataire), principalement constitué des charges d'intérêts liées aux emprunts obligataires et aux dettes liées aux contrat de location, le **résultat net semestriel** ressort à -3 897 k€ (vs -3 125 k€ au S1 2024).

2.2.3 Trésorerie

La trésorerie de la Société au 30 juin 2025 s'élève à 742 K€ contre 458 K€ au 31 décembre 2024.

Les besoins de trésorerie liés à l'exploitation (-2 652 k€) et aux investissements (-900 k€) ont été plus que compensés par les financements émis au cours du semestre (+3 837 k€), principalement composés de l'encaissement de nouvelles tranches de l'emprunt obligataire non convertible.

Au 30 juin 2025, les capitaux propres de la Société s'élèvent à -14 269 k€ contre -10 410 k€ au 31 décembre 2024. L'endettement financier de la Société s'élève à 16 765 k€ (12 065 k€ au 31 décembre 2024). Il est constitué de dettes liées aux obligations locatives (405 k€), de l'avance remboursable BPI

perçue dans le cadre du contrat USIBIAM à Cavaillon (594 k€) ainsi que de l'emprunt obligataire pour 15 766 k€.

Cette structure financière a été considérablement renforcée en juillet 2025, grâce au succès de l'augmentation de capital de 14 M€ (dont 9 M€ en numéraire, avant les frais liés à l'opération, et 5 M€ par voie de compensation de créance). Au 30 septembre 2025, le niveau de trésorerie s'établit à 6,9 M€.

Les comptes clos au 30 juin 2025 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration selon le principe de continuité d'exploitation au vu des prévisions d'activité et de trésorerie à **12 mois, soit jusqu'au 30 juin 2026**, compte tenu :

- de la situation de trésorerie nette disponible au 30 juin 2025 et de l'augmentation de capital réalisée en juillet 2025,
- des projections de dépenses estimées pour poursuivre la stratégie du Groupe,
- de l'engagement de la part de la société Nice & Green de ne pas solliciter le remboursement des obligations simples en circulation sur les douze mois qui suivent l'augmentation de capital,
- et plus largement, la société bénéficie de l'engagement de soutien financier concernant les dépenses opérationnelles par l'actionnaire Nice & Green jusqu'au 30 juin 2026.

La Société est à la recherche de capitaux et/ou dettes supplémentaires, nécessaires pour assurer le financement de ses activités au-delà du 30 juin 2026. Dans le cas où la Société lèverait les capitaux par émission d'actions nouvelles, la participation de ses actionnaires pourrait être diluée. Le financement par endettement, dans la mesure où il serait disponible, pourrait par ailleurs comprendre des engagements contraignants pour la Société et/ou ses actionnaires.

En l'absence de financements complémentaires ou de renégociations de certaines de ses échéances, la Société pourrait ne pas disposer des liquidités nécessaires au respect de ses futurs engagements au-delà du 30 juin 2026 qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives. La Société reste néanmoins confiante dans sa capacité à trouver ces nouvelles sources de financements.

2.3 Evolution et perspectives

La fin de l'année 2025 s'annonce encore très riche pour Amoéba. La Société concentrera ses efforts sur les priorités suivantes :

- **La préparation active du lancement commercial** de la solution de biocontrôle AXPERA avec Koppert en Europe et aux Etats-Unis, sur la vigne et les cultures légumières, prévu en 2026 ;
- **La valorisation du potentiel de sa solution de biocontrôle**, en poursuivant les discussions engagées avec Koppert et d'autres acteurs à propos des cultures (céréales, pomme de terre, arboriculture, bananes...) et/ou zones géographiques non couvertes par l'accord signé en juin 2025 ainsi que le co-développement de nouvelles solutions de biocontrôle ;
- **L'obtention des autorisations de mise sur le marché d'AXPERA**, attendue pour le début de l'année 2026 au plus tard dans les neuf pays européens ciblés. La décision de l'US EPA (Agence américaine de protection de l'environnement) concernant la demande d'autorisation fédérale de mise sur le marché aux États-Unis de son produit AXPERA, décalée pour des raisons indépendantes d'Amoéba, est attendue au 1^{er} trimestre 2026 ;

- **Pour l'application cosmétique : définition de la stratégie de commercialisation de son ingrédient suite aux très bons résultats des tests in vitro et in vivo, structuration de l'offre et mise en œuvre de la procédure d'homologation en Chine**, en partenariat avec Metron Technology.

En parallèle, **Amoéba prépare une solution innovante de biofertilisant**, afin d'adresser un segment de marché supplémentaire. Cette nouvelle solution permettrait à la fois de générer des revenus additionnels, mais aussi d'améliorer la rentabilité globale de la société, grâce à un procédé de production largement partagé avec celui du biocontrôle.

2.4 Evènements survenus depuis la clôture du semestre

Activités :

- **Communiqué de presse du 22 juillet 2025** : Amoéba signe un accord avec Metron Technology, filiale du groupe chinois Oriental Beauty Valley (groupe OBV). Cet accord vient confirmer les principaux termes présents dans le protocole d'accord (MoU) annoncé le 1er avril 2025 et porte à la fois sur les aspects réglementaires et commerciaux de l'ingrédient cosmétique d'Amoéba en Chine.
- **Communiqué de presse du 2 octobre 2025** : Amoéba annonce qu'elle présentera à la presse agricole le 28 octobre prochain les résultats positifs de sa campagne d'essais viticoles en France et en Europe.
- **Communiqué de presse du 15 octobre 2025** : Amoéba annonce la nomination de Jean-Marc PETAT (ex-BASF) à compter du 1er mars 2026 en tant que Directeur général de Green 4 Agro.
- **Communiqué de presse du 16 octobre 2025** : Amoéba annonce l'obtention de l'autorisation réglementaire de l'**US EPA (Agence américaine de protection de l'environnement)** pour la commercialisation aux États-Unis de ses produits de biocontrôle **AXPERA NOA** et **AXPERA GREEN**, à base de *Lysat de Willaertia magna C2c* Maky.
- **Communiqué de presse du 20 octobre 2025** : Amoéba vient d'obtenir la médaille « Gold » du **prix Bernard Blum, la plus haute distinction accordée pour une innovation en biocontrôle**. Ce prix positionne AXPERA comme la **solution de biocontrôle la plus prometteuse de l'année** en termes de protection des plantes contre les maladies fongiques.

Financement :

- **Communiqué de presse du 22 juillet 2025** : Amoéba lance une augmentation de capital ouverte aux investisseurs institutionnels et particuliers pour un montant global d'environ 9M€, pouvant, le cas échéant, être porté à 14M€, afin d'accompagner sa montée en puissance industrielle et commerciale, tant pour ses activités biocontrôle que cosmétique.
- **Communiqué de presse du 23 juillet 2025** : Amoéba annonce le succès de son augmentation de capital. La Société a levé un montant brut de 14 M€, dont 9 M€ en numéraire apportés par des investisseurs institutionnels et individuels, et 5 M€ par voie de compensation de créance. Cette créance est issue des tranches 1 à 4 de l'obligation simple au nombre de 141 OS. Dans le cadre de l'augmentation de capital, la société Nice & Green a pris l'engagement de ne pas solliciter le remboursement des obligations simples pendant les 360 jours suivant la date de l'augmentation de capital.

2.5 Facteurs de risques et transactions entre parties liées

2.5.1 Facteurs de risques et principales incertitudes

Les risques relatifs à la Société sont précisés dans le chapitre 3 « Facteurs de risques » du Document d'Enregistrement Universel de la Société enregistré par l'AMF le 17 avril 2025 sous le numéro D.25-0281. Le niveau des risques n'a pas évolué au cours du semestre depuis la publication du Document d'Enregistrement Universel précité.

2.5.2 Transactions entre parties liées

Les transactions entre parties liées sont de même nature que celles présentées au chapitre 17 « Transactions avec des parties liées » du Document d'Enregistrement Universel enregistré par l'AMF le 17 avril 2025 sous le numéro D.25-0281. Durant les six premiers mois de l'exercice en cours, aucune transaction entre parties liées ayant influencé significativement la situation financière ou les résultats de la Société n'est intervenue. Par ailleurs, aucune modification affectant les transactions entre parties liées décrites dans le dernier Document d'Enregistrement Universel de la Société pouvant influencer significativement la situation financière ou les résultats de la Société n'est intervenue durant les six premiers mois de l'exercice en cours (cf. note 26 des comptes semestriels condensés présents dans ce rapport semestriel).

3. Comptes semestriels condensés établis en normes IFRS au 30 juin 2025

Etat de la situation financière

AMOÉBA Etat de situation financière	Notes	30/06/2025 €	31/12/2024 €
ACTIF			
Immobilisations incorporelles	3	-	-
Immobilisations corporelles	4	3 379 954	2 861 743
Droits d'utilisation liées aux obligations locatives	5	407 668	509 362
Autres actifs financiers non courants (*)	6	101 395	101 095
Total actifs non courants		3 889 017	3 472 200
Stocks	7	277 577	257 056
Clients et comptes rattachés	8	5 772	648
Autres créances et actifs courants (*)	8	1 458 211	1 462 331
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9	741 838	458 938
Total actifs courants		2 483 398	2 178 973
Total Actif		6 372 415	5 651 173
PASSIF			
Capitaux propres			
Capital	11	1 032 919	993 199
Primes d'émission	11	13 079 705	13 119 425
Réserves	11	(24 485 274)	(17 931 204)
Résultat	11	(3 896 673)	(6 591 503)
Total des capitaux propres		(14 269 322)	(10 410 083)
Passifs non courants			
Engagements envers le personnel	14	28 879	24 693
Dettes financières non courantes	13	11 598 401	9 557 583
Dettes financières sur obligations locatives non courantes	13	152 383	280 354
Autres dettes non courantes	16	-	999 856
Passifs non courants		11 779 663	10 862 486
Passifs courants			
Dettes financières courantes	13	4 761 313	2 000 252
Dettes financières sur obligations locatives courantes	13	252 857	226 677
Provisions	15	39 239	74 408
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17.1	1 195 211	1 389 084
Dettes fiscales et sociales	17.2	520 804	289 222
Autres passifs courants	17.3	2 092 649	1 219 126
Passifs courants		8 862 074	5 198 770
Total Passif		6 372 415	5 651 173

(*)évalué au coût amorti

Compte de résultat

AMOÉBA			30/06/2025	30/06/2024
Compte de résultat consolidé		Notes	€	€
Chiffre d'affaires	19		-	-
Subventions	20.2		329 192	248 333
Frais de déploiement industriel	20.1		(674 209)	(525 213)
Frais de recherche et développement	20.2		(666 014)	(778 149)
Frais généraux et administratifs	20.3		(1 718 972)	(1 491 290)
Marketing et Ventes	20.4		(352 836)	(136 256)
Résultat opérationnel courant			(3 082 839)	(2 682 575)
Autres produits et charges			-	-
Résultat opérationnel			(3 082 839)	(2 682 575)
Cout de l'endettement net	23		(818 541)	(441 931)
Autres Produits et charges financiers	23		4 707	(228)
Résultat avant impôts			(3 896 672)	(3 124 734)
Impôt sur les sociétés	24		-	-
Résultat net			(3 896 672)	(3 124 734)
<i>Part du Groupe</i>			<i>(3 896 672)</i>	<i>(3 124 734)</i>
<i>Intérêts ne conférant pas le contrôle</i>			<i>-</i>	<i>-</i>
Résultat par action		Notes	30/06/2025	30/06/2024
Résultat de base par action (€/action)	25		(0,08)	(0,07)
Résultat dilué par action (€/action)	25		(0,08)	(0,07)

Autres éléments du Résultat Global

AMOÉBA - IFRS Etat du Résultat Global	30/06/2025	30/06/2024
	€	
Perte de l'exercice	(3 896 672)	(3 124 734)
Ecarts actuariels sur les engagements de retraites (non recyclables)	1 708	512
Ecarts de conversion	(17 723)	(1 466)
Autres éléments du résultat global (net d'impôts)*	(16 015)	(954)
Résultat Global	(3 912 688)	(3 125 689)
*pas d'effet d'impôt sur les éléments recyclables et non recyclables compte tenu des déficits fiscaux reportables		
<i>Part du Groupe</i>	(3 912 688)	(3 125 689)
<i>Intérêts ne conférant pas le contrôle</i>	-	-

Variation des capitaux propres

AMOÉBA Variation des capitaux propres consolidés	Capital Nombre d'actions	Capital €	Primes liées au capital €	Réserves et résultat €	Ecarts de conversion €	Ecarts actuariels €	Capitaux propres, part du Groupe €	Total des capitaux propres €
AMOÉBA Variation des capitaux propres consolidés								
Au 31 décembre 2023	49 659 963	993 199	13 119 424	(18 110 860)	(11 964)	66 075	(3 944 125)	(3 944 125)
Résultat net 06/2024		-	-	(3 124 733)			(3 124 733)	(3 124 733)
Autres éléments du résultat global		-	-		(1 466)	512	(954)	(954)
Résultat global	-	-	-	(3 124 733)	(1 466)	512	(3 125 687)	(3 125 687)
Paiements en actions (cf. note 12)				15 389			15 389	15 389
Variation des Actions propres issus du contrat de liquidité				(307)			(307)	(307)
Au 30 juin 2024	49 659 963	993 199	13 119 424	(21 220 511)	(13 430)	66 587	(7 054 731)	(7 054 731)
Au 31 décembre 2024	49 659 963	993 199	13 119 424	(24 583 367)	(11 690)	72 351	(10 410 082)	(10 410 082)
Résultat net 06/2025		-	-	(3 896 673)			(3 896 673)	(3 896 673)
Autres éléments du résultat global		-	-		(17 723)	1 708	(16 015)	(16 015)
Résultat global	-	-	-	(3 896 673)	(17 723)	1 708	(3 912 688)	(3 912 688)
Attribution définitive AGA	1 986 000	39 720	(39 720)				-	-
Paiements en actions (cf. note 12)				53 449			53 449	53 449
Autres variations			1	(2)			(1)	(1)
Au 30 juin 2025	51 645 963	1 032 919	13 079 705	(28 426 592)	(29 413)	74 059	(14 269 322)	(14 269 322)

* Le Groupe n'a pas de participations ne donnant pas le contrôle.

Tableau des flux de trésorerie

AMOÉBA - IFRS	30/06/2025	31/12/2024
Tableau des flux de trésorerie	€	€
Flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles		
Résultat net	(3 896 672)	(6 591 504)
(-) Elimination des amortissements des immobilisations incorporelles	-	(38 703)
(-) Elimination des amortissements des immobilisations corporelles	(318 975)	(505 651)
(-) Elimination des amortissements des actifs liés aux droits d'utilisation	(119 024)	(232 145)
(+/-) Dotations provisions nettes des reprises	28 027	(62 122)
(-) Charge liée aux paiements fondés sur des actions	(53 449)	(117 049)
(-) Plus ou moins values sur cession d'immobilisations	-	(17 724)
(-) Coût de l'endettement financier net	(818 541)	(928 418)
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts	(2 614 711)	(4 689 692)
(-) Variation du besoin en fonds de roulement	(37 177)	474 224
Flux de trésorerie générés par l'exploitation	(2 651 888)	(4 215 468)
Flux de trésorerie générés par l'investissement		
Acquisition d'immobilisations incorporelles	-	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	(837 186)	(564 653)
Variation des dettes sur immobilisations	(62 938)	(1 513 215)
Variation des autres passifs non courants	-	57 199
Autres flux d'investissements	(300)	11 225
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(900 424)	(2 009 444)
Encaissement d'avances et de subventions conditionnées	-	-
Intérêts financiers bruts décaissés	(20 576)	(24 439)
Remboursements de dettes liées aux obligations locatives (capital)	(119 123)	(240 681)
Emission d'emprunt obligataire convertible en actions	3 976 200	6 429 600
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	3 836 501	6 164 480
Augmentation (Diminution de la trésorerie)	284 189	(60 432)
Trésorerie et équivalent de trésorerie à l'ouverture nets	458 409	518 325
Incidences des variations des cours de devises	(1 175)	518
Trésorerie et équivalent de trésorerie à la clôture nets	741 424	458 409
Augmentation (Diminution de la trésorerie)	284 189	(60 432)
	30/06/2025	30/06/2024
Trésorerie et équivalent de trésorerie	741 838	570 595
Concours bancaires courants	(414)	(278)
Trésorerie et équivalent de trésorerie à la clôture nets (y compris concours bancaires courants)	741 424	570 317

Analyse détaillée de la variation du besoin de fonds de roulement (BFR)

Détail de la variation du BFR	30/06/2025	30/06/2024
Autres actifs non courants		
Stocks (net des dépréciations de stocks)	(20 521)	(51 171)
Créances clients nets et autres actifs liés aux contrats clients	(5 124)	3 666
Autres créances	4 238	160 293
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	(184 081)	(417 870)
Dettes fiscales et sociales	231 706	(87 848)
Autres créditeurs et dettes diverses courante et non courantes	(63 394)	89 150
Total des variations	(37 177)	(303 780)

Note 1 : Présentation de l'activité et des événements majeurs

Les états financiers résumés du groupe AMOEBA établis selon les normes IFRS pour la période du 1er janvier au 30 juin 2025 ont été arrêtés par le conseil d'administration du 9 octobre 2025 et autorisés à la publication

1.1 Information relative à la Société et à son activité

Créée en 2010, la Société AMOEBA (Société anonyme de droit français) a pour activité le développement, la fabrication et la commercialisation de produits biologiques et de services pour lutter contre la prolifération bactérienne dans l'environnement. La société est toujours en phase de recherche et développements (cf note 1.2).

Adresse du siège social :

38 Avenue des frères Montgolfier – 69680 CHASSIEU

Numéro du Registre du Commerce et des Sociétés : 523 877 215

La Société AMOEBA et ses filiales est ci-après dénommée la « Société » ou le « Groupe ».

1.2 Evènements marquants

- **Communiqués de presse du 23 janvier 2025** : Amoéba annonce l'initiation de la couverture de son titre par Euroland Corporate avec un objectif de cours de 2,40 € ;
- **Communiqués de presse du 10 mars 2025** : Amoéba confirme l'extension des capacités de production de son site de Chassieu pour soutenir son lancement commercial ;
- **Communiqués de presse du 20 mars 2025** : Amoéba annonce sa participation pour la 2ème année consécutive au projet européen SAGROPIA, qui vise à faire progresser la protection des cultures grâce aux pesticides d'origine naturelle. C'est la seule société française à participer à ce projet européen ;
- **Communiqués de presse du 1^{er} avril 2025** : Amoéba est fière d'annoncer la signature d'un protocole d'accord (MoU) avec Metron Technology, filiale du groupe chinois Oriental Beauty Valley (groupe OBV), afin de parvenir à la signature d'un accord portant d'une part sur l'homologation de son propre ingrédient cosmétique naturel en Chine, et d'autre part sur sa distribution commerciale sur le marché local dans un second temps ;
- **Communiqué de presse du 14 avril 2025** : Amoéba annonce une deuxième initiation de couverture par KBC Securities et confirme sa nouvelle dimension internationale.
- **Communiqué de presse du 22 avril 2025** : Amoéba annonce l'obtention d'une autorisation de mise sur le marché d'urgence phytosanitaire pour son produit de biocontrôle « AXPERA » pour une durée de 120 jours, afin de lutter contre le mildiou de la vigne dès 2025 ;
- **Communiqué de presse du 6 mai 2025** : Amoéba annonce avoir reçu une autorisation d'expérimentation à grande échelle aux Pays-Bas pour son produit de biocontrôle AXPERA.
- **Communiqué de presse du 12 mai 2025** : Amoéba annonce poursuivre avec Koppert, leader mondial du biocontrôle, la préparation du lancement commercial d'AXPERA, la solution de biocontrôle développée par Amoéba dans le cadre des discussions initiées en décembre 2024.
- **Communiqué de presse du 20 mai 2025** : Amoéba annonce l'arrivée au sein de son Conseil d'administration de Charlotte Franceries, actrice majeure du monde de la cosmétique et de la communication ;

- **Communiqué de presse du 21 mai 2025** : Amoéba annonce que les 27 États membres de l'Union européenne ont voté à l'unanimité en faveur de l'approbation en tant que substance à faible risque du lysat de *Willaertia magna* C2c Maky, substance active de biocontrôle, composant la solution AXPERA.
- **Communiqué de presse du 3 juin 2025** : Amoéba signe un accord de distribution majeur pour une solution biofongicide innovante avec Koppert. Cet accord de distribution multi-cultures et multi-pays porte sur la solution biofongicide innovante créée par Amoéba et intervient après le vote récent des États membres de l'Union européenne en faveur de l'approbation de la substance active d'Amoéba sur le continent européen. Le lancement de cet accord est prévu au début de l'année 2026.
- **Communiqué de presse du 17 juin 2025** : Amoéba annonce l'approbation finale de sa substance active de biocontrôle par la Commission européenne en tant que substance à faible risque. Après la signature d'un accord majeur de distribution avec Koppert.
- **Communiqué de presse du 25 juin 2025** : Amoéba annonce que l'autorité française compétente, l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation), lui a délivré un permis d'expérimentation assorti d'une dérogation à l'obligation de destruction des récoltes pour l'utilisation de son produit de biocontrôle « AXP12 » (nom de développement du produit commercial AXPERA) contre différentes maladies qui affectent les cultures.

Financement

- **Au 27 mars 2025**, un avenant a été autorisé par le conseil d'administration et signé avec Nice & Green en vue d'augmenter l'enveloppe globale de l'engagement liés à l'emprunt obligataire pour un montant de 5.1 millions correspondant à 170 obligations simples (OS) complémentaires, ce qui ferait un total de 570 OS et un montant global d'emprunt obligataire de 17.1 millions d'euros. Au 30 juin 2025, la société a procédé au tirage de 13.17 millions d'euros, soit 439 OS sur l'ensemble de l'enveloppe accordée.

1.3 Evènements postérieurs à la clôture

Activité

- **Communiqué de presse du 22 juillet 2025** : Amoéba signe un accord avec Metron Technology, filiale du groupe chinois Oriental Beauty Valley (groupe OBV). Cet accord vient confirmer les principaux termes présents dans le protocole d'accord (MoU) annoncé le 1er avril 2025 et porte à la fois sur les aspects réglementaires et commerciaux de l'ingrédient cosmétique d'Amoéba en Chine.
- **Communiqué de presse du 02 octobre 2025** : Amoéba annonce qu'elle présentera à la presse agricole le 28 octobre prochain les résultats positifs de sa campagne d'essais viticoles en France et en Europe.

Financement

- **Communiqué de presse du 22 juillet 2025** : Amoéba lance une augmentation de capital ouverte aux investisseurs institutionnels et particuliers pour un montant global d'environ 9M€, pouvant, le cas échéant, être porté à 14M€, afin d'accompagner sa montée en puissance industrielle et commerciale, tant pour ses activités biocontrôle que cosmétique.

- **Communiqué de presse du 23 juillet 2025** : Amoéba annonce le succès de son augmentation de capital. La Société a donc levé un montant brut de 14 M€, dont 9 M€ en numéraire apportés par des investisseurs institutionnels et individuels, et 5 M€ par voie de compensation de créance. Cette créance est issue des tranches 1 à 4 de l'obligation simple au nombre de 141 OS . Dans le cadre de l'augmentation de capital, la société Nice & Green a pris l'engagement de ne pas solliciter le remboursement des obligations simples pendant les 360 jours suivant la date de l'augmentation de capital.

Ainsi, l'opération, d'un montant total, prime d'émission incluse de 13 999 999,11 €, a été réalisée par émission, sans droit préférentiel de souscription et sans délai de priorité, de 17 273 287 actions nouvelles ordinaires par le biais de deux offres distinctes mais concomitantes :

- Par le biais d'un placement privé par construction accélérée d'un livre d'ordres (« accelerated bookbuilding » ou « ABB ») auprès d'investisseurs institutionnels en France et en Europe, géré par le Coordinateur Global et Teneur de Livre, ainsi que par compensation de créance, à hauteur de 15 270 121 actions, et ce y compris des garants de l'opération, et
- Par le biais d'une offre au public auprès d'investisseurs particuliers en France via la plateforme PrimaryBid, à hauteur de 2 003 166 actions.

Le prix par action nouvelle de l'ensemble des offres est égal à 0,8105 €, correspondant à une décote de 20% par rapport à la moyenne des cours de l'action de la Société pondérée par les volumes des cinq (5) dernières séances de bourse précédant le 22 juillet 2025 s'établissant à 1,0131 €.

Incidence de l'opération sur l'actionnariat : le capital social d'Amoéba est composé de 68 919 250 actions à l'issue du règlement-livraison. À titre d'information, un actionnaire détenant 1% du capital avant l'opération détiendra 0,75% à l'issue de l'opération.

Note 2 : Principes comptables et financiers

Les états financiers sont présentés en euros sauf indication contraire.

2.1 Principe d'établissement des comptes

AMOEBEA a établi ses comptes consolidés, arrêtés par le Conseil d'Administration le 9 octobre 2025, conformément aux normes et interprétations publiées par l'International Accounting Standards Boards (IASB) et adoptées par l'Union Européenne à la date de préparation des états financiers, et ceci pour toutes les périodes présentées.

Ce référentiel, disponible sur le site de la Commission européenne (https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting_fr). (Intègre les normes comptables internationales (IAS et IFRS), les interprétations du comité permanent d'interprétation (Standing Interpretations Committee – SIC) et du comité d'interprétation des normes d'informations financières internationales (International Financial Interpretations Committee – IFRIC).

Les principes et méthodes comptables et options retenues par le groupe sont décrits ci-après.

Principe de préparation des états financiers

Les états financiers semestriels, présentés de manière résumée, ont été préparés conformément à la norme internationale d'information financière IAS 34 (« Information financière intermédiaire »), telle qu'adoptée par l'Union Européenne, qui permet de présenter une sélection de notes explicatives.

Les états financiers semestriels ne comportent pas toutes les informations et annexes telles que présentées dans les états financiers annuels. De ce fait, il convient d'en effectuer la lecture conjointement avec les états financiers de la Société établis selon les normes IFRS au 31 décembre 2024 sous réserve des particularités propres à l'établissement des comptes intermédiaires décrites ci-après.

Les comptes de la Société ont été établis selon le principe du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux dispositions édictées par les normes IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

Méthodes comptables

Les principes comptables retenus sont identiques à ceux utilisés pour la préparation des comptes consolidés IFRS annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2024, à l'exception de l'application des nouvelles normes, amendements de normes et interprétations suivants adoptés par l'Union Européenne, d'application obligatoire pour la Société au 1er janvier 2025 :

- **Amendements à IAS 21: absence de convertibilité** (publiés le 15 août 2023 dont la demande est pour l'exercice commençant le ou après le 1er janvier 2025).

Ces nouveaux textes adoptés par l'Union Européenne n'ont pas eu d'incidence significative sur les états financiers du Groupe.

Les normes, amendements de normes et interprétations publiés par l'IASB et adoptés par l'Union Européenne sont les suivantes :

- **Amendements à IFRS 9 et IFRS 7 : Modifications apportées au classement et à l'évaluation des instruments financiers** (publiés le 31 mai 2024) dont la demande est pour l'exercice commençant le ou après le 1er janvier 2026.

Les normes, amendements de normes et interprétations publiés par l'IASB et non encore adoptés par l'Union Européenne sont les suivantes :

- **Amendements à IFRS 18 : Présentation et informations à fournir dans les états financiers** (publiée le 9 avril 2024) dont la demande est pour l'exercice commençant le ou après le 1er janvier 2027 ;
- **Amendements à IFRS 19 : Filiales n'ayant pas d'obligation d'information du public : Informations à fournir** (publiée le 9 mai 2024) dont la demande est pour l'exercice commençant le ou après le 1er janvier 2027.

La Société n'anticipe pas d'impact significatif de ces normes, amendements de normes et interprétations sur ses états financiers à la date d'adoption.

Périmètre

A la date de publication de ces états financiers, la société détient à 100% deux filiales étrangères (Amoéba US Corp. (USA) et Entreprise Amoéba Canada Inc) et une filiale française nouvellement créée sans activité (GREEN4AGRO). Les deux filiales étrangères sont classées en tant qu'investissement net long terme conformément à IAS 21. La société Entreprise Amoéba Canada est toujours en cours de fermeture au 30 juin 2025, par conséquent elle est toujours dans le périmètre de consolidation au 30 juin 2025. Il n'y a pas d'entités consolidées par mise en équivalence.

L'analyse des critères définis par la norme IFRS 11 n'a pas conduit à identifier des activités conjointes ni des co-entreprises.

Impact de la saisonnalité

L'activité de la société, étant encore essentiellement de la recherche et du développement pendant ce premier semestre, elle n'a pas été soumise à des variations saisonnières.

Continuité d'exploitation

Les comptes clos au 30 juin 2025 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration selon le principe de continuité d'exploitation au vu des prévisions d'activité et de trésorerie à **12 mois, soit jusqu'au 30 juin 2026**, compte tenu :

- de la situation de trésorerie nette disponible au 30 juin 2025 et de l'augmentation de capital réalisée en juillet 2025,
- des projections de dépenses estimées pour poursuivre la stratégie du Groupe,
- de l'engagement de la part de la société Nice & Green de ne pas solliciter le remboursement des obligations simples en circulation sur les douze mois qui suivent l'augmentation de capital,
- et plus largement, la société bénéficie de l'engagement de soutien financier concernant les dépenses opérationnelles par l'actionnaire Nice & Green jusqu'au 30 juin 2026.

La Société est à la recherche de capitaux et/ou dettes supplémentaires, nécessaires pour assurer le financement de ses activités au-delà du 30 juin 2026. Dans le cas où la Société leverait les capitaux par émission d'actions nouvelles, la participation de ses actionnaires pourrait être diluée. Le financement par endettement, dans la mesure où il serait disponible, pourrait par ailleurs comprendre des engagements contraignants pour la Société et/ou ses actionnaires.

En l'absence de financements complémentaires ou de renégociations de certaines de ses échéances, la Société pourrait ne pas disposer des liquidités nécessaires au respect de ses futurs engagements au-delà du 30 juin 2026 qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives. La Société reste néanmoins confiante dans sa capacité à trouver ces nouvelles sources de financements.

2.2 Utilisation de jugements et d'estimations

Pour préparer les états financiers conformément aux IFRS, des estimations, des jugements et des hypothèses ont été faites par la Direction du groupe ; elles ont pu affecter les montants présentés au

titre des éléments d'actif et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des états financiers, et les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice.

Ces estimations sont basées sur l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Dans le cadre de l'élaboration de ces comptes semestriels, les principaux jugements effectués par la Direction ainsi que les principales hypothèses retenues sont les mêmes que ceux appliqués lors de l'élaboration des états financiers clos le 31 décembre 2024.

Aucun indice de perte de valeur n'a été identifié.

Note 3 : Immobilisations incorporelles

VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (Montants en euros)	Frais de développement	Autres	Total
Etat de la situation financière au 31 décembre 2024	3 415 898	250 996	3 666 894
Capitalisation de frais de développement			-
Acquisition		-	-
Cession		-	-
Transfert		-	-
Variation des cours de change		-	-
Etat de la situation financière au 30 juin 2025	3 415 898	250 996	3 666 894

AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS			
Etat de la situation financière au 31 décembre 2024	3 415 898	250 996	3 666 894
Augmentation	-	-	-
Diminution			-
Variation des cours de change		-	-
Etat de la situation financière au 30 juin 2025	3 415 898	250 996	3 666 894

VALEURS NETTES COMPTABLES			
Au 31 décembre 2024	-	0	0
Au 30 juin 2025	-	0	0

La société a déprécié l'ensemble des actifs incorporels d'une valeur brute de 3.6M€ en 2022.

La société revoit lors de chaque clôture l'ensemble des 6 critères de la norme IAS 38 permettant de maintenir à l'actif les frais de développement. Cette analyse n'a pas conduit à activer d'autres frais liés à de nouveaux projets à ce jour. Aucun frais de développement relatif aux projets figurant à l'actif n'a été activé sur l'année 2025 puisque la Société engage à ce jour des dépenses liées à l'approbation réglementaire de sa substance, que ces frais constituent donc des dépenses administratives constatées en charges et des dépenses en lien avec la recherche cosmétique.

Note 4 : Immobilisations corporelles

VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Montants en euros)	Terrain	Installations techniques	Matériel informatique	Autres immobilisations corporelles	Immob. en cours	Avances et acomptes sur immob.	Total
Etat de la situation financière au 31 décembre 2024	1 027 379	1 633 357	192 088	4 202 196	4 697 725	244 278	11 997 023
Acquisition	-	297 638	6 605	14 765	272 193	245 985	837 186
Cessions	-	-	-	-	-	-	-
Reclassements / transfert en charges	-	467 531	-	(9 885)	(1 523)	(456 123)	-
Transfert des contrats de crédit baux après levée des options d'achats	-	2 065 454	-	-	-	-	2 065 454
Etat de la situation financière au 30 juin 2025	1 027 379	4 463 980	198 693	4 207 076	4 968 395	34 140	14 899 663

AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS							
Etat de la situation financière au 31 décembre 2024	-	1 054 825	163 923	3 234 731	4 681 802	-	9 135 280
Augmentation	-	102 870	9 142	206 963	-	-	318 975
Diminution	-	-	-	-	-	-	-
Transfert des contrats de crédit baux après levée des options d'achats	-	2 065 454	-	-	-	-	2 065 454
Etat de la situation financière au 30 juin 2025	-	3 223 149	173 065	3 441 694	4 681 802	-	11 519 709

VALEURS NETTES COMPTABLES							
Au 31 décembre 2024	1 027 379	578 533	28 165	967 465	15 923	244 278	2 861 743
Au 30 juin 2025	1 027 379	1 240 832	25 628	765 382	286 593	34 140	3 379 954

L'augmentation des immobilisations est en lien avec l'usine de Chassieu pour un montant de 866K€ de coûts encourus à date.

Note 5 : Droits d'utilisation

Le tableau ci-après détaille l'application de la norme IFRS 16 et la comptabilisation à l'actif des droits d'utilisation :

VALEURS BRUTES DES DROITS D'UTILISATION (Montants en euros)	Installations techniques	Ligne de production	Baux commerciaux	Matériel de transport	Total
Etat de la situation financière au 31 décembre 2024	12 365	2 053 089	1 673 858	77 421	3 816 733
Acquisition	-	-	17 330	-	17 330
Cession et reclassements	-	-	-	-	-
Transfert des crédits-baux rachetés	(12 365)	(2 053 089)	-	-	(2 065 454)
Etat de la situation financière au 30 juin 2025	-	-	1 691 188	77 421	1 768 609

AMORTISSEMENTS					
Etat de la situation financière au 31 décembre 2024	12 365	2 053 089	1 203 726	37 679	3 306 859
Augmentation	-	-	106 644	12 380	119 024
Diminution	-	-	-	-	-
Reclassements	-	-	-	-	-
Variation des cours de change	(12 365)	(2 053 089)	-	-	(2 065 454)
Etat de la situation financière au 30 juin 2025	-	-	1 310 370	50 059	1 360 429

VALEUR NETTE COMPTABLE					
Au 31 décembre 2024	-	-	470 132	39 742	509 874
Au 30 juin 2025	-	-	380 818	27 362	408 180

Le tableau ci-après reconstitue la charge de loyers globale de la société :

Reconstitution charges de loyer	30/06/2025	30/06/2024
Charges de loyers retraitées selon IFRS 16	139 695	130 263
Charges de loyers non retraitées selon IFRS 16	16 295	44 409
Total des loyers de la période	155 990	174 672

La charge d'intérêts sur les obligations locatives au 30 juin 2025 s'élève à 21 K€ contre 5 K€ au 30 juin 2024.

Note 6 : Autres actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants sont constitués de dépôts de garantie versés dans le cadre de contrats de location simple et des travaux engagés par l'entreprise sur l'exercice pour 101 K€ au 30 juin 2025, identique au 31 décembre 2024.

Note 7 : Stocks

STOCKS (Montants en euros)	30/06/2025	31/12/2024
Matières premières et consommables	298 128	308 061
Dépréciations des stocks	(20 551)	(51 005)
TOTAL STOCKS NET	277 577	257 056

Le stock est composé de matières premières et consommables entrant dans le processus de production de la solution biologique. Certains consommables présentent une date de péremption supérieure à 1 an. La société procède à une revue de ses stocks à chaque clôture et peut être amenée à déprécier les valeurs du stock. La méthode de dépréciation reste identique par rapport au 31 décembre 2024.

Note 8 : Clients et Autres Créances

Clients et comptes rattachés

Créances clients et autres actifs liés aux contrats clients (Montants en euros)	30/06/2025	31/12/2024
Clients et comptes rattachés	5 772	648
Factures à établir	-	-
Total	5 772	648

Il n'existe pas d'actifs liés aux coûts d'obtention ou d'exécution des contrats clients.

Autres créances

AUTRES CREANCES (Montants en euros)	30/06/2025	31/12/2024
Créance fiscale / Crédit d'impôt recherche	744 787	526 387
Taxe sur la valeur ajoutée	431 268	748 403
Fournisseurs - avances et acomptes versés	-	5 306
Charges constatées d'avance	183 140	121 417
Autres créances	99 016	60 818
Total autres créances	1 458 211	1 462 331

L'ensemble des autres créances sont à moins d'un an.

Les charges constatées d'avance se rapportent à des charges courantes.

Crédit d'impôt recherche (« CIR »)

Amoéba SA bénéficie des dispositions des articles 244 quater B et 49 septies F du Code Général des Impôts relatives au crédit d'impôt recherche. Il est présenté en subvention au niveau de la catégorie des « Frais de recherche et développement » du compte de résultat.

Note 9 : Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le poste trésorerie et équivalents de trésorerie s'analyse comme suit :

TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE (Montants en euros)	30/06/2025	31/12/2024
Comptes bancaires	741 838	458 938
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	741 838	458 938

Il n'existe pas de disponibilités soumises à des restrictions.

Note 10 : Actifs et passifs financiers et effets sur le résultat

Les actifs et passifs de la Société sont évalués de la manière suivante au 31 décembre 2024 et au 30 juin 2025 :

(Montants en euros)	31/12/2024		Valeur - état de situation financière selon IFRS 9		Niveau selon IFRS 13
	Valeur Etat de Situation financière	Juste Valeur	Juste-valeur par le compte de résultat	Valeur au coût amorti	
Actifs financiers non courants	101 095	101 095	-	101 095	N/A
Clients et comptes rattachés	648	648	-	648	N/A
Dérive actif	-	-	-	-	3
Autres créances*	66 124	66 124	-	66 124	2
Trésorerie et équivalents de trésorerie	458 938	458 938	458 938	-	1
Total actifs	626 805	626 805	458 938	167 867	
Dettes financières courantes**	2 226 929	2 226 929	-	2 226 929	2
Dettes financières non courantes**	9 837 937	9 837 937	-	9 837 937	2
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 389 084	1 389 084	-	1 389 084	2
Autre créditeurs et dettes diverses*	1 219 126	1 219 126	-	1 219 126	2
Total passifs	14 673 076	14 673 076	-	14 673 076	-

*autres que les créances et dettes fiscales, et comptes de régularisation passif

** y compris les dettes financières aux obligations locatives

(Montants en euros)	30/06/2025		Valeur - état de situation financière selon IFRS 9		Niveau selon IFRS 13
	Valeur Etat de Situation financière	Juste Valeur	Juste-valeur par le compte de résultat	Valeur au coût amorti	
Actifs financiers non courants	101 395	101 395	-	101 395	N/A
Clients et comptes rattachés	5 772	5 772	-	5 772	N/A
Autres créances*	99 016	99 016	-	99 016	2
Trésorerie et équivalents de trésorerie	741 838	741 838	741 838	-	1
Total actifs	948 021	948 021	741 838	206 183	
Dettes financières courantes**	5 014 170	5 014 170	-	5 014 170	2
Dettes financières non courantes**	11 750 784	11 750 784	-	11 750 784	2
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 195 211	1 195 211	-	1 195 211	2
Autre créditeurs et dettes diverses*	1 092 793	1 092 793	-	1 092 793	2
Total passifs	19 052 958	19 052 958	-	19 052 958	-

*autres que les créances et dettes fiscales, et comptes de régularisation passif

** y compris les dettes financières aux obligations locatives

(Montants en euros)	Impacts compte de résultat au 30 juin 2025		Impacts compte de résultat au 30 juin 2024	
	Intérêts	Variation de juste valeur	Intérêts	Variation de juste valeur
Actifs				
Actifs en juste valeur par résultat			-	-
Prêts et créances			-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie			-	-
Passifs				
Dettes à la juste valeur par le compte de résultat			-	-
Passifs évalués au coût amorti	(818 541)		(441 931)	-

Note 11 : Capital

Capital émis

Le capital social est fixé à la somme de 1 032 919€. Il est divisé en 51 645 963 actions ordinaires entièrement souscrites et libérées d'un montant nominal de 0,02 €.

Ce nombre s'entend hors Bons de Souscription d'Actions (« BSA »), et Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises (« BSPCE ») octroyés à certains investisseurs et à certaines personnes physiques, salariées ou non de la Société et non encore exercés.

L'ensemble des mouvements de la période sont décrit dans le tableau de variation de capitaux propres, situés en début d'annexe.

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL	30/06/2025	31/12/2024
Capital (en euros)	1 032 919	993 199
Nombre d'actions ordinaires	51 645 963	49 659 963
Valeur nominale (en euros)	0,02	0,02

Les mouvements de nombre d'actions sont présentés dans le tableau de variation des capitaux propres.

Gestion du capital

La politique de la Société consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et de soutenir le développement futur de l'activité.

Distribution de dividendes

La Société n'a procédé à aucune distribution de dividendes depuis sa création.

Note 12 : Bons de souscription d'actions et actions gratuites

Le tableau ci-dessous récapitule les données relatives aux plans d'options émis :

Date d'attribution	Type	Nombre de bons émis	Nombre d'options caduques	Nombre d'options exercées	Nombre d'options en circulation	Nombre maximum d'actions à émettre
24 juin 2020	BSA BEI auto-détenus	200 000			200 000	200 000
Au 30 juin 2025		200 000	-	-	200 000	200 000

Ces BSA ont été rachetés par la société en juin 2022 pour une valeur de 151 K€. Ils sont donc auto-détenus par la société et classés en moins des capitaux propres.

Actions gratuites

AGA 2024

Le Conseil d'administration du 25 avril 2024 a attribué 1 992 000 actions gratuites aux salariés et mandataires sociaux éligibles de la Société suite à l'autorisation donnée par l'assemblée générale du 24 mai 2022 représentant un maximum de 10% du capital social à la date d'émission. Elles sont définitivement acquises au bout d'un an suivant l'attribution sous condition de présence, et sont incessibles ensuite pendant un an. Ce plan a été scindé en deux plans :

- 202 000 AGA sont uniquement soumises à des conditions de présence ;
- 1 790 000 AGA sont soumises à des conditions de marché et de présence.

Le 24 avril 2025, la société a procédé à l'attribution définitive de 1 986 000 actions (196 000 au titre du premier plan soumis à des conditions de présences et 1 790 000 au titre du deuxième plan soumis à des conditions de présences et de performances qui ont été considérées comme étant réalisées par les membres du conseil d'administration).

Les conditions de marchés relative à l'attribution définitive des actions gratuites allouées à Mr. Benoît Villers et Monsieur Jean-François Doucet par le Conseil d'administration du 25 avril 2024 est conditionné à la réalisation de la condition de performance suivante : que pendant la période s'écoulant entre la date d'attribution et la date d'expiration de la période d'acquisition, le cours de l'action, calculé sur la base d'un cours moyen pondéré par les volumes des vingt (20) séances de bourse, soit ou ait été, pendant au moins dix (10) séances de bourse consécutives sur cette période de vingt (20) séances de bourse, égal ou supérieur aux seuils ci-après fixés :

* dans le cas où le cours de l'Action, dans les conditions calculées ci-dessus, atteint ou franchit le seuil de 0,80 euro, les Bénéficiaires acquerront de façon définitive, cinquante pour cent (50,00%) de l'Enveloppe Maximale (la « Tranche 1 ») ;

• dans le cas où le cours de l'Action, dans les conditions calculées ci-dessus, atteint ou franchit le seuil de 1,00 euro, les Bénéficiaires acquerront de façon définitive, cinquante pour cent (50,00%) complémentaire, soit cent pour cent (100,00%) de l'Enveloppe Maximale (la « Tranche 2 ») ;

Ainsi, 30 juin 2025 l'ensemble des actions gratuites octroyées par la société sont définitivement acquises ou caducs. La charge comptabilisée sur le premier semestre 2025 est de 53,4 K€.

Date d'attribution	Type	Nombre de bons émis	Nombre d'options caduques	Nombre d'action définitivement acquises	Nombre d'options en circulation	Nombre maximum d'actions à émettre
24 avril 2024	AGA 2024-1	202 000	6 000	196 000	0	0
24 avril 2024	AGA 2024-2	1 790 000		1 790 000	0	0
Au 30 juin 2025		1 992 000	6 000	1 986 000	-	-

juin-25						
Type	Date d'Octroi	Nombre d'options en circulation	Coût IFRS 2 du plan initial	Charge cumulée à l'ouverture	Charge 2025	Charge cumulée au 30/06/2025
	24 avril 2024	0	87 062 €	58 291 €	26 185 €	84 476 €
	24 avril 2024	0	86 021 €	58 758 €	27 264 €	86 022 €
Total - AGA		0	173 083 €	117 049 €	53 449 €	170 498 €

Note 13 : Emprunts et dettes financières (y compris dettes liées aux obligations locatives)

DETTE FINANCIERES COURANTES ET NON COURANTES (montant en euros)	30/06/2025	31/12/2024
Dettes liées aux obligations locatives	152 383	280 354
Avance remboursable	594 100	566 385
Dettes sur emprunts obligataires	11 004 301	8 991 198
Dettes financières non courantes	11 750 784	9 837 937
Dettes liées aux obligations locatives	252 857	226 677
Dettes sur emprunts obligataires	4 761 313	2 000 252
Dettes financières courantes	5 014 170	2 226 929
Total dettes financières	16 764 954	12 064 866

Ventilation des dettes par flux de trésorerie

Evolution de l'endettement financier (en milliers d'euros)		Obligations simples	Dettes financières sur obligation locative (IFRS 16)	Avances remboursables	Endettement financier
Au 31 décembre 2024		10 991 449	507 032	566 385	12 064 865
Variation cash	Encaissement	3 976 200	-	-	3 976 200
	Décaissement	-	(119 123)	-	(119 123)
	Flux de trésorerie	3 976 200	(119 123)	-	3 857 077
Variation non cash	Nouveaux contrats IFRS 16	-	17 330	-	17 330
	Intérêts courus	797 964	-	-	797 964
	Intérêts capitalisés en immobilisation	-	-	27 715	27 715
	Total non cash	797 964	17 330	27 715	843 009
Au 30 juin 2025		15 765 613	405 239	594 100	16 764 951

Ventilation des dettes financières par échéance

Les échéances des dettes financières s'analysent comme suit au cours des exercices présentés :

DETTE FINANCIERE COURANTES ET NON COURANTES en normes IFRS (montant en euros)	30/06/2025			
	Montant brut	Part à moins d'un an	De 1 à 5 ans	Supérieur à 5 ans
Dettes liées aux obligations locatives	405 240	252 857	152 383	-
Avances remboursables	594 100	-	594 100	-
Autres dettes financières	-	-	-	-
Emprunts obligataires	15 765 614	4 761 313	11 004 301	-
Emprunts auprès des établissements de crédit	-	-	-	-
Total dettes financières	16 764 954	5 014 170	11 750 784	-
<i>Dettes financières courantes</i>	<i>5 014 170</i>			
<i>Dettes financières non courantes</i>	<i>11 750 784</i>			

DETTE FINANCIERE COURANTES ET NON COURANTES en normes IFRS (montant en euros)	31/12/2024			
	Montant brut	Part à moins d'un an	De 1 à 5 ans	Supérieur à 5 ans
Dettes financières courantes	507 031	226 677	280 354	-
Avances remboursables	566 385	-	566 385	-
Autres dettes financières	-	-	-	-
Emprunts obligataires	10 991 450	2 000 252	8 991 198	-
Emprunts auprès des établissements de crédit	-	-	-	-
Total dettes financières	12 064 866	2 226 929	9 837 937	-
<i>Dettes financières courantes</i>	<i>2 226 929</i>			
<i>Dettes financières non courantes</i>	<i>9 837 937</i>			

13.1 Avances remboursables

Avance remboursables BPI France 2030

EVOLUTION DES AVANCES REMBOURSABLES (Montant en euros)	BPI France 2030
Au 31 décembre 2024	566 385
Charges financières (+/-) Autres mouvements	27 715
Au 30 juin 2025	594 100

13.2 Emprunts obligataires

Contrat d'obligations simples signé en 2023

Conformément aux termes du Contrat signé le 14 février 2023, Nice & Green SA s'est engagé, sauf cas de défauts usuels, à souscrire 300 Obligations Simples (OS) en trois tranches comportant chacune 100 OS selon le calendrier suivant :

- Tranche 1 Entre le 30 juin 2023 et le 31 août 2023 1 à 100
- Tranche 2 Entre le 1er septembre 2023 et le 30 novembre 2023 101 à 200
- Tranche 3 Entre le 1er décembre 2023 et le 1er Mars 2024 201 à 300

Les OS sont d'une valeur nominale unitaire de trente mille (30.000) euros. Elles seront souscrites à un prix unitaire égal à quatre-vingt-quatorze pour cent (94%) de leur valeur nominale soit vingt-huit mille (28.200) euros chacune.

Le contrat ne prévoit pas de commission d'engagement et aucune obligation d'Amoéba d'émettre les OS convenues.

Chaque OS a une maturité de trente (30) mois à compter de sa date d'émission.

Les OS porteront intérêt au taux EURIBOR 6 mois à la date de chaque tirage augmenté de 600 points de base.

Amoéba remboursera en numéraire les OS à compter de l'expiration d'un délai de six mois après la date d'émission de chaque tranche sur une base linéaire par le paiement de 8 échéances trimestrielles. Ainsi, la première échéance de remboursement pour un montant d'environ 430 000 euros (au taux EURIBOR actuel) était initialement prévue le 31 mars 2024 au plus tôt et a été décalée à la suite de la signature de l'avenant du 18 septembre 2024 dont le premier remboursement se déclenche sur le deuxième trimestre 2025.

L'avenant du 18 septembre 2024 prévoit un financement complémentaire de 3 M€ correspondant à 100 obligations simples complémentaires, ce qui ferait un total de 400 OS et un montant global d'emprunt obligataire de 12 M€. Le remboursement des obligations simples se fera à compter de l'expiration d'un délai de 21 mois après la date d'émission de chaque tranche.

L'avenant du 27 mars 2025 prévoit un financement complémentaire de 5,1 M€ correspondant à 170 obligations simples complémentaire, ce qui conduirait à un total de 570 OS et un montant global d'emprunt obligataire de 17,1 M€. L'avenant du 27 mars 2025 modifie les modalités de remboursement de l'ensemble des OS et prévoit un remboursement à compter de l'expiration d'un délai de 45 mois après la date d'émission de chaque tranche.

Par dérogation au calendrier de tirage ci-dessus, la Société et Nice & Green SA ont convenu d'un tirage au fil de l'eau et selon les besoins de la Société. Ainsi, les tirages suivants ont été effectués depuis la conclusion du contrat :

- 50 OS le 4 juillet 2023,
- 50 OS le 9 août 2023,
- 25 OS le 11 décembre 2023,
- 22 OS le 12 janvier 2024,
- 28 OS le 12 février 2024,
- 20 OS le 18 mars 2024,
- 25 OS le 18 avril 2024,
- 23 OS le 22 mai 2024,
- 23 OS le 26 juin 2024,
- 22 OS le 26 juillet 2024,
- 20 OS le 19 septembre 2024,
- 22 OS le 26 novembre 2024,
- 23 OS le 27 décembre 2024,
- 17 OS le 30 janvier 2025,
- 16 OS le 6 février 2025,
- 24 OS le 27 février 2025,
- 29 OS le 27 mars 2025,
- 26 OS le 25 avril 2025 et
- 29 OS le 26 mai 2025,

soit une émission totale de 494 OS, représentant une souscription d'un montant global de 13 930 800 euros.

Les tirages du contrat n'ont pas été réalisés sur la base du contrat mais de manière mensuelle. En juillet 2025, la société a procédé à une augmentation de capital par compensation de créance. Cette créance est issue des tranches 1 à 4 de l'obligation simple au nombre de 141 OS. Dans le cadre de l'augmentation de capital, la société Nice & Green a pris l'engagement de ne pas solliciter le remboursement des obligations simples pendant les 360 jours suivants la date de l'augmentation de capital.

Dans l'hypothèse d'un défaut de paiement total ou partiel d'une échéance trimestrielle due par Amoéba à Nice & Green SA, le prêteur aura la possibilité, soit de poursuivre une action en recouvrement de sa créance obligataire, soit d'exercer son droit de solliciter l'émission de BSA, lesquels permettront la souscription d'actions de la Société dont la contrevaletur correspondra à la créance obligataire du prêteur. Cette clause est suspendue à compter du 23 juillet 2025 pour une durée de 360 jours conformément à l'engagement de la société Nice & Green lors de l'augmentation de capital.

S'agissant d'obligations classiques portant intérêt et remboursables à échéance en trésorerie, les obligations simples comprendront obligatoirement une composante dette à présenter au bilan. Ce

passif est évalué initialement à sa juste valeur, et ultérieurement au coût amorti par défaut (IFRS 9.4.2.1). En effet, le remboursement de ces obligations se fera obligatoirement en trésorerie en l'absence d'exercice des différentes options, sans que l'émetteur ne puisse s'y soustraire, et répond donc à la définition d'un passif financier (IAS 32.19).

EVOLUTION DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES (Montant en euros)	Obligations simples
Au 31 décembre 2024	10 991 450
(+) Encaissement	3 976 200
(-) Remboursement	-
(-) Conversion	-
(+) Intérêts	797 964
(+) Dérivé actif	-
Au 30 juin 2025	15 765 614

L'augmentation de capital ayant eu lieu en juillet 2025 a permis le remboursement par compensation de créance de 141 OS.

13.3 Dettes sur obligations locatives

EVOLUTION DES DETTES SUR OBLIGATIONS LOCATIVES (Montants en K€)	Total
Au 31 décembre 2024	747 713
(+) Nouvelle dette	17 330
(-) Remboursement	(119 123)
Change	-
Au 30 juin 2025	405 239

Le montant des intérêts payés sur la période s'établit à 21 K€.

Les engagements de futurs loyers correspondent à la dette à moins d'un an.

Note 14 : Engagements envers le personnel

Les engagements envers le personnel sont constitués de la provision pour indemnités de fin de carrière, évaluée sur la base des dispositions prévues par la convention collective applicable, à savoir la convention collective nationale des industries chimiques. Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des indemnités de départ à la retraite sont les suivantes :

HYPOTHESES ACTUARIELLES	30/06/2025	31/12/2024
Age de départ à la retraite	Départ volontaire à 60/67 ans	
Conventions collectives	Industrie chimique	
Taux d'actualisation (IBOXX Corporates AA)	3,45%	3,35%
Table de mortalité	INSEE 2022	INSEE 2022
Taux de revalorisation des salaires	2,0%	2,0%
Taux de turn-over	Moyen	Moyen
Taux de charges sociales	Non cadres : 37,48% Cadres : 51,93%	Non cadres : 37,48% Cadres : 51,93%

La provision pour engagements de retraite a évolué de la façon suivante :

ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL (Montants en euros)	Indemnités de départ en retraite
Au 31 décembre 2024	24 693
Coûts des services rendus	5 480
Coûts financiers	414
Ecart actuariels	-1 708
Au 30 juin 2025	28 879

Les écarts actuariels ont été constatés en autres éléments du résultat global, les autres composantes en résultat opérationnel.

L'engagement est peu significatif car la société a été créée récemment. Il n'y a pas eu de prestations servies. La société n'externalise pas le financement de cet engagement auprès d'un fonds.

L'engagement de retraite est évalué conformément à la réglementation IFRC publiée le 20 avril 2021.

Note 15 : Provisions

Le groupe peut être impliqué dans des procédures judiciaires, administratives ou réglementaires dans le cours normal de son activité. Une provision est enregistrée par le groupe dès lors qu'il existe une probabilité suffisante que de tels litiges entraîneront des coûts à la charge du groupe.

Au 30 juin 2025, le montant des provisions constituées par le groupe s'élève à 39K€ contre 74K€ au 31 décembre 2024. Ce poste n'appelle pas de commentaires spécifiques.

Note 16 : Autres passifs non courants

AUTRES PASSIFS NON COURANTS (Montants en euros)	30/06/2025	31/12/2024
Subvention finançant un actif	-	999 856
Total autres passifs non courants	-	999 856

Au 31 décembre 2024, les autres passifs non courants correspondent à la subvention obtenue par la Société dans le cadre du financement de BPI France pour son projet USIBIAM. Elle a été classée en courant au regard de l'échéance de son apurement prévue début janvier 2026.

Note 17 : Fournisseurs et autres passifs courants

17.1. Fournisseurs et comptes rattachés

DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES (Montants en euros)	30/06/2025	31/12/2024
Dettes fournisseurs	248 115	326 786
Factures non parvenues	947 096	1 062 298
Total dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 195 211	1 389 084

Sur les fournisseurs et comptes rattachés, aucune actualisation n'a été pratiquée dans la mesure où les montants ne représentaient pas d'échéance supérieure à 1 an au 30 juin 2025 sans retard constaté.

17.2 Dettes fiscales et sociales et autres passifs courants

Dettes d'impôts :

La société, étant déficitaire fiscalement sur les exercices présentés, aucune dette d'impôt n'est constatée. Comme indiqué en note 2.1, l'analyse effectuée n'a pas conduit à constater de passifs au titre des risques et incertitudes fiscales, par application d'IFRIC 23.

Dettes fiscales et sociales :

Les dettes fiscales et sociales s'analysent comme suit :

DETTES FISCALES ET SOCIALES (Montants en euros)	30/06/2025	31/12/2024
Personnel et comptes rattachés	155 227	136 899
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	342 075	129 215
Autres impôts, taxes et versements assimilés	23 502	23 108
Total dettes fiscales et sociales	520 804	289 222

17.3 Autres passifs

AUTRES PASSIFS COURANTS (Montants en euros)	30/06/2025	31/12/2024
Autres passifs divers	1 092 381	1 218 599
Produits constatés d'avance	999 856	-
Concours bancaires courants	412	527
Total autres passifs courants	2 092 649	1 219 126

Au 30 juin 2025, les autres passifs divers sont principalement constitués des dettes sur fournisseurs d'immobilisations pour un montant de 984K€ et 1 000 K€ relatif à la subvention USIBIAM encaissée (cf note 16).

Note 18 : Analyse de la variation du BFR

Détail de la variation du BFR	30/06/2025	31/12/2024	Variation	Ecart de conversion	Fournisseurs d'immobilisations	Variation BFR
Stocks (net des dépréciations de stocks)	277 577	257 056	(20 521)	-	-	(20 521)
Créances clients nets et autres actifs liés aux contrats clients	5 772	648	(5 124)	-	-	(5 124)
Autres créances	1 458 211	1 462 331	4 120	(118)	-	4 238
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 195 211	1 389 084	(193 873)	(1 026)	(8 766)	(184 081)
Dettes fiscales et sociales	520 804	289 222	231 582	(123)	-	231 706
Autres créditeurs et dettes diverses courante et non courantes	2 092 649	1 219 126	873 524	-	936 918	(63 394)
	(2 067 105)	(1 177 397)	889 707	(1 268)	928 152	(37 177)

Note 19 : Chiffre d'affaires

Aucune vente n'a été reconnue au cours des premiers semestres 2025 et 2024.

Note 20 : Détails des charges et produits par fonction

20.1 Frais de déploiement industriel

FRAIS DE DEPLOIEMENT INDUSTRIEL (Montants en euros)	30/06/2025	30/06/2024
Charges de personnel	224 887	237 644
Achats stockés	220 279	92 161
Autres charges	257 217	193 979
Dotations aux amortissements et aux provisions	(28 174)	1 429
Frais de déploiement industriel	674 209	525 213

20.2 Recherche et Développement

RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT (Montants en euros)	30/06/2025	30/06/2024
Charges de personnel	357 101	284 800
Achats stockés	69 406	12 415
Amortissement des immobilisations et des provisions	2 467	109 539
Sous-traitance, études et recherches	209 127	347 754
Autres charges	27 913	23 407
Frais de Recherche et Développement	666 014	778 149
Crédit d'impôt recherche	(218 480)	(245 774)
Subventions	(110 712)	(2 559)
Subventions	(329 192)	(248 333)
Frais de Recherche et Développement nets	336 822	529 816

Les dépenses de recherche et développement sont relatives principalement aux travaux sur le développement de la solution biologique.

Amoéba SA fait réaliser ses études en grande partie au travers de son réseau de sous-traitants. La rémunération de ces contrats constitue l'essentiel de ses charges d'exploitation en matière de recherche. L'essentiel des dépenses sont éligibles au Crédit d'Impôt Recherche.

20.3 Frais généraux et administratifs

FRAIS GENERAUX ET ADMINISTRATIFS (Montants en euros)	30/06/2025	30/06/2024
Charges de personnel	330 337	333 705
Forfait social sur AGA	158 124	
Amortissement des immobilisations et des provisions	439 145	262 488
Rémunérations Interm. Honoraires	283 785	250 030
Locations	14 671	17 935
Sous-traitance, études et recherches	246 198	247 072
Autres charges	246 712	380 060
Frais Généraux et Administratifs	1 718 972	1 491 290
Subvention d'exploitation	-	-
Frais Généraux et Administratifs nets	1 718 972	1 491 290

20.4 Marketing et Ventes

MARKETING ET VENTES (Montants en euros)	30/06/2025	30/06/2024
Charges de personnel	46 850	62 471
Déplacements, Missions et Réceptions	17 151	7 853
Autres charges	288 835	65 932
Marketing et ventes	352 836	136 256

Note 21 : Autres produits et charges

Néant.

Note 22 : Masse salariale

MASSE SALARIALE	30/06/2025	30/06/2024
Salaires bruts	647 668	637 468
Charges sociales	503 552	281 152
IFRS 2	53 449	15 389
TOTAL	1 204 669	934 009

Les charges sociales intègrent 192K€ de forfait social en lien avec les attributions définitives des AGA au 30 juin 2025.

Note 23 : Produits et charges financières, nets

PRODUITS ET CHARGES FINANCIERES (Montants en euros)	30/06/2025	30/06/2024
Coût amorti de l'emprunt obligataire	(797 965)	(436 495)
Coût amorti liés aux contrats de location	(20 576)	(5 436)
Coût net de l'endettement financier	(818 541)	(441 931)
(Pertes) et gains de change	4 722	(228)
Autres produits et charges financières	(14)	-
Total charges et produits financiers	(813 833)	(442 159)

Note 24 : Impôts sur les bénéfices

Sur la base des mêmes règles que celles du 31 décembre 2024, aucun impôt différé actif n'est comptabilisé dans les comptes de la Société au-delà des impôts différés passifs.

Note 25 : Résultat par action

Résultat de base

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Les instruments donnant droit au capital de façon différée (BSA, BSPCE et obligations) sont considérés comme anti dilutifs car ils induisent une augmentation du résultat par action. Ainsi le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

RESULTAT DE BASE PAR ACTION (Montants en euros)	30/06/2025	30/06/2024
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	51 612 597	46 273 323
Nombre moyen pondéré d'actions pour résultat dilué	51 612 597	48 261 323
Résultat net de l'exercice	(3 896 672)	(3 124 734)
Résultat de base par action (€/action)	(0,08)	(0,07)
Résultat dilué par action (€/action)	(0,08)	(0,07)

Note 26 : Parties liées

Les transactions avec les sociétés liées se sont poursuivies sur les mêmes bases qu'en 2024 sans évolution significative (cf. note 25 des états financiers clos au 31 décembre 2024).

Note 27 : Engagements hors bilan

Aucun élément n'est intervenu sur le premier semestre 2025, susceptible de modifier de manière significative cette analyse. Le détail des engagements hors bilan était donné dans la note 26 de l'annexe aux comptes 2024.

Note 28 : Gestion et évaluation des risques financiers

L'analyse des risques a été détaillée dans la note 27 de l'annexe sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Aucun élément n'est intervenu sur le 1er semestre 2025, susceptible de modifier de manière significative cette analyse.

Note 29 : Information sectorielle

Le Groupe opère dans un seul secteur comme producteur d'une solution biologique capable d'éliminer le risque bactérien dans l'eau, et d'un produit de biocontrôle pour la protection des plantes.

Sur les exercices présentés, les actifs et la perte opérationnelle sont localisés en France, les filiales ne disposant pas de site de production opérationnel à ce jour.

4. Rapport d'Examen limité du commissaire aux comptes sur les comptes semestriels condensés

Période du 1er janvier 2025 au 30 juin 2025

Au conseil d'administration de la société AMOEBA,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société AMOEBA et en réponse à votre demande, nous avons effectué un examen limité des comptes intermédiaires consolidés de celle-ci relatifs à la période du 1er janvier 2025 au 30 juin 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes intermédiaires consolidés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes intermédiaires consolidés.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes intermédiaires consolidés, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars Lyon, le 22 octobre 2025

Séverine Hervet

Associée

À propos d'Amoéba :

Créée en 2010, Amoéba est une greentech basée à Chassieu (Lyon, France) qui a pour ambition de devenir un acteur majeur du traitement du risque microbiologique à partir de l'exploitation brevetée d'amibes dans les secteurs de la protection des plantes et de la cosmétique.

Disposant d'un savoir-faire unique au monde protégé par de nombreux brevets, Amoéba est aujourd'hui la seule société capable d'exploiter à l'échelle industrielle tout le potentiel de l'amibe *Willaertia* et de la cultiver dans des volumes suffisants afin de proposer des solutions biologiques constituant une alternative viable aux produits chimiques largement utilisés aujourd'hui. Amoéba se concentre actuellement sur le marché mondial du biocontrôle pour la protection des plantes et sur le marché de la cosmétique. La commercialisation des produits phytosanitaires étant sujette à l'obtention des autorisations réglementaires locales, la Société a mené les démarches réglementaires nécessaires et déposé les dossiers d'homologation en Europe et aux Etats-Unis. Concernant la substance active, elle a déjà obtenu en 2022 l'approbation aux USA et le rapport positif et définitif de l'EFSA en Europe. Les homologations du produit sont attendues dans les prochains mois.

Concernant l'application cosmétique, cette dernière ne nécessite pas d'approbation préalable d'une autorité compétente en Europe et aux États-Unis. L'ingrédient cosmétique est déjà inscrit sur la liste INCI (International Nomenclature of Cosmetic Ingredients) ouvrant la voie à sa commercialisation dans le monde excepté en Chine où une homologation locale est requise.

Amoéba est une société cotée sur Euronext Growth (ALMIB). La Société est membre du réseau Bpifrance Excellence et est éligible au dispositif PEA-PME. Plus d'informations sur www.amoeba-nature.com.